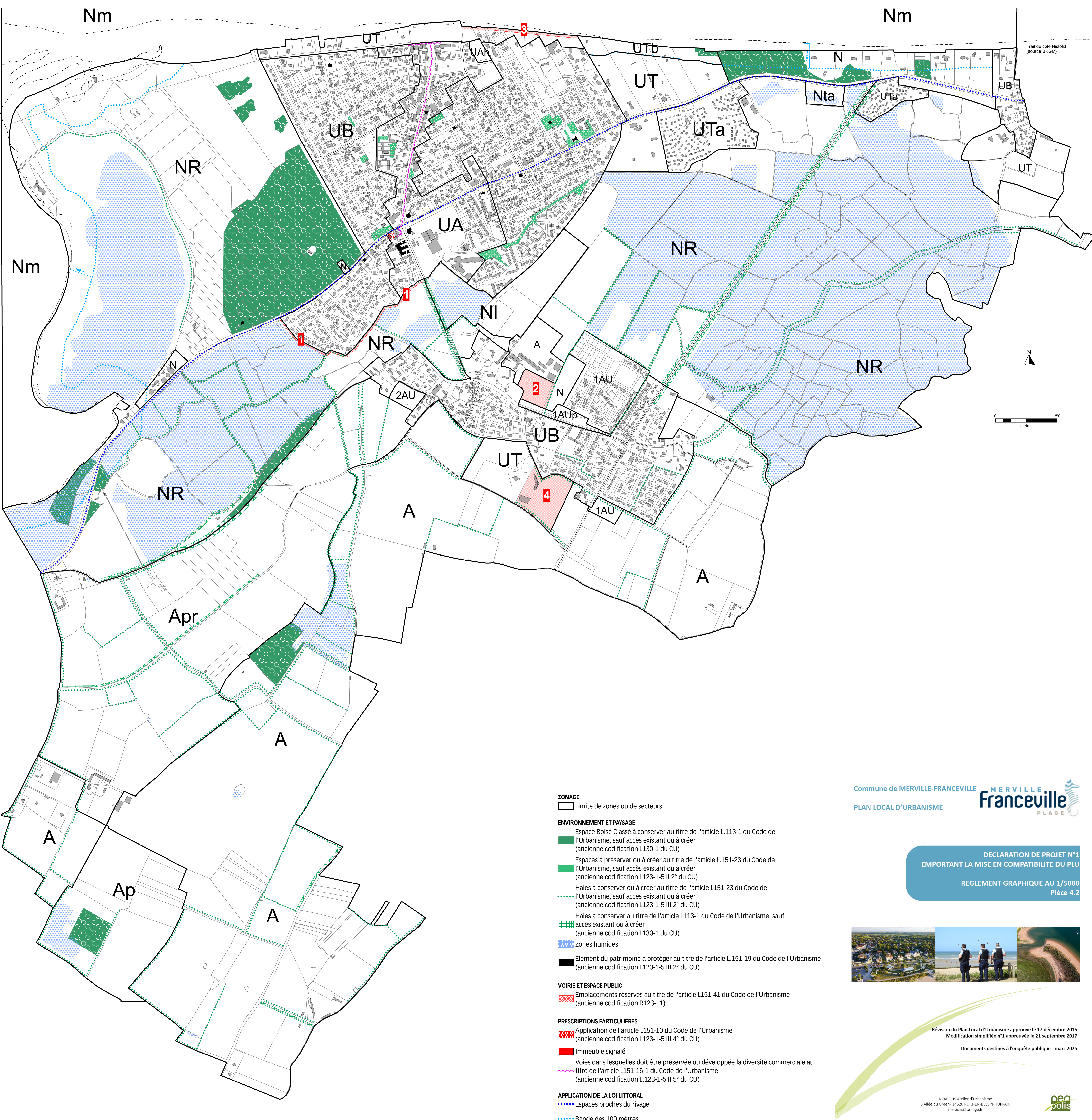




ZONAGE

▬ Limite de zones ou de secteurs

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

■ Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme, sauf accès existant ou à créer (ancienne codification L130-1 du CU)

■ Espaces à préserver ou à créer au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, sauf accès existant ou à créer (ancienne codification L123-1-5 II 2° du CU)

..... Haies à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme, sauf accès existant ou à créer (ancienne codification L123-1-5 III 2° du CU)

■ Haies à conserver au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme, sauf accès existant ou à créer (ancienne codification L130-1 du CU).

■ Zones humides

■ Elément du patrimoine à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme (ancienne codification L123-1-5 III 2° du CU)

VOIRIE ET ESPACE PUBLIC

■ Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme (ancienne codification R123-11)

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

■ Application de l'article L.151-10 du Code de l'Urbanisme (ancienne codification L123-1-5 III 4° du CU)

■ Immeuble signalé

..... Voies dans lesquelles doit être préservée ou développée la diversité commerciale au titre de l'article L.151-16-1 du Code de l'Urbanisme (ancienne codification L.123-1-5 II 5° du CU)

APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

..... Espaces proches du rivage

..... Bande des 100 mètres

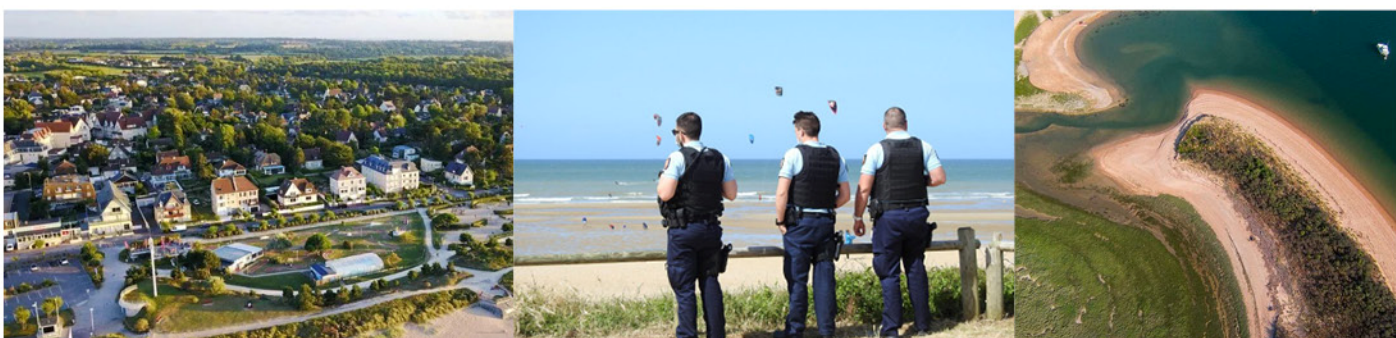
Commune de MERVILLE-FRANCEVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MERVILLE
Franceville
PLAGE

DECLARATION DE PROJET N°1
EMPORTANT LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1/5000
Pièce 4.2



Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 décembre 2015
Modification simplifiée n°1 approuvée le 21 septembre 2017

Documents destinés à l'enquête publique - mars 2025

NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme
3 Allée du Green - 14520 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN
neapolis@orange.fr

